



Le 11 décembre 2006

# AVIS PUBLIC

Destinataires : Les utilisateurs de puits résidentiels

## **Objet : Construction du canal de dérivation et Plan d'intervention pour la protection des eaux souterraines**

Mesdames, Messieurs,

Au cours des semaines à venir, la Commission du canal de dérivation prévoit commencer la construction au drain Kildare. Comme lors des travaux précédents du canal de dérivation, il est nécessaire pendant la construction de pomper occasionnellement l'eau souterraine pour contrôler sa pression.

**La Commission ne prévoit pas de conséquences pour l'eau souterraine de votre puits résidentiel durant la durée du projet.** Elle a cependant mis en place un Plan d'intervention pour la protection des eaux souterraines. Dans le cadre de ce plan, tout propriétaire de bien dont l'eau de puits aurait subi les effets des travaux de construction pourra composer un numéro sans frais, 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Si vous avez des problèmes avec votre approvisionnement en eau qui pourraient être dus à la construction, le numéro sans frais à composer est le suivant :

**1 877 456-1201**

Ce numéro sans frais, qui fait partie du Plan d'intervention pour la protection des eaux souterraines, permet à la Commission du canal de dérivation de répondre dans les meilleurs délais aux conséquences imprévues et temporaires sur les eaux souterraines en raison de la construction. De plus, la Commission a mis au point un programme exhaustif de gestion des eaux souterraines pour atténuer tout effet connexe sur les puits avoisinants. Ce programme a été examiné et approuvé par les autorités de réglementation provinciales. Les permis requis en vertu de la *Loi sur les droits d'utilisation de l'eau* autorisant le commencement des travaux ont été délivrés.

Nous encourageons les résidents qui désirent se renseigner sur les deux projets et le Plan d'intervention pour la protection des eaux souterraines à assister à une journée d'accueil publique organisée par la Commission :

- **le mardi 19 décembre 2006 au Canad Inns Transcona, 826, avenue Regent Ouest, de 18 h à 20 h.**

La protection des eaux souterraines a toujours été une priorité majeure pour la Commission. Le Plan d'intervention pour la protection des eaux souterraines est un élément important de notre engagement à protéger les eaux souterraines et l'environnement à mesure que nous avançons dans la mise en œuvre du projet d'agrandissement du canal de dérivation. Ce plan ainsi que la ligne téléphonique fonctionnant sans interruption nous aideront à répondre aux besoins de la population à propos de cette importante question. Pour toute question au sujet de ce plan, n'hésitez pas à communiquer directement avec la Commission en composant le 204 945-4900. Pour obtenir plus de renseignements, vous pouvez aussi consulter le site Web de la Commission à l'adresse [www.floodwayauthority.mb.ca/index\\_fr.html](http://www.floodwayauthority.mb.ca/index_fr.html).